

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 7

L'an deux mil treize,
Le 24 avril à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire.

Date de la convocation, 16 avril 2013

Objet : SE38 – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Françoise GOYET, Sébastien GUILLAUD, Céline MAGNINO, Maurice BONNET-PIRON

EXCUSEES : Christophe BUTTIN, Stéphanie GEORGES, Thomas LAQUERRIERE, Maryline BELLAVIGNA

Françoise GOYET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une demande a été faite au Syndicat Energies de l'Isère–SEDI, pour étudier la possibilité de rénover l'éclairage public.

Monsieur le Maire présente au conseil le plan de financement prévisionnel après étude :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 39 077 €
- Le montant total de financement externe serait de : 26 756 €
- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : 0 €
- La contribution aux investissements s'élèverait à environ à : 12 320 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- **Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;**
- **Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI ;**

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 39 077 €
- Financements externes : 26 756 €
- **Participation prévisionnelle (frais SEDI +contribution aux investissements) : 12 320 €**

PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour : 0 €

Jean-Michel DREVET,
Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité et affiché
Certifié exécutoire
Fait à TRAMOLÉ le : 24/4/13